

Annexe à la délibération n°2026-24 du Comité Syndical du 21 septembre 2026

Analyse du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial Du PETR d'Arles

Le SMBVA a reçu en date du 6 juillet 2026, le projet de PCAET pour émettre un avis.

Sur le territoire du Pays d'Arles, la compétence a été déléguée par les EPCI au PETR en 2021 par délibération du conseil syndical.

Le Pays d'Arles a bénéficié d'un premier PCAET sur la période 2015-2022. En 2021, l'élaboration d'un nouveau PCAET a été prescrite. Il a ensuite été rattaché au SCOT en 2023 pour former un SCOT AEC. Le travail sur ce volet AEC ayant été plus rapide, il a été détaché du SCOT en 2025 pour être adopté fin 2026 et bénéficier au territoire le plus rapidement possible.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial du territoire du Pays d'Arles est établi pour la période 2027 – 2032 et est constitué d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un programme d'actions pour répondre aux objectifs fixés.

Présentation du Projet

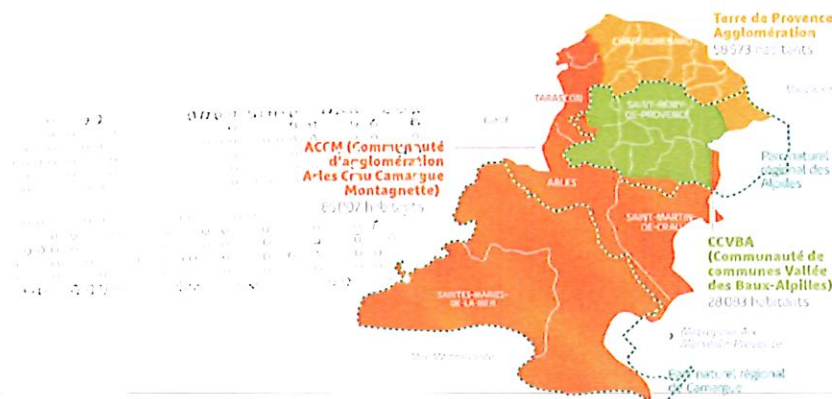
Les objectifs principaux du PCAET sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques,
- Renforcer les capacités de stockage de carbone du territoire,
- Maîtriser la consommation d'énergie finale,
- Produire, livrer et consommer des énergies renouvelables,
- Œuvrer aux productions biosourcées,
- Œuvrer à la coordination des réseaux énergétiques.

Plus particulièrement, il s'agira ainsi pour le territoire de :

- Poursuivre l'adaptation face au changement climatique en cohérence avec les sensibilités du territoire et de ses habitants (notamment les canicules, les variations hydriques, les submersions, les incendies),
- Protéger nos espaces naturels, forces de résilience et ressources face au changement climatique : zones humides, zones naturelles protégées, forêts, littoraux, massifs...
- Lutter contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air par une stratégie ambitieuse sur les modalités et l'agriculture,
- Développer la production d'énergies renouvelables notamment géothermique,
- Biomasse, solaire, et énergies de récupération.

Le PETR d'Arles s'étend sur 3 EPCI et 29 communes. Il compte plus de 172 000 habitants.



Ce territoire est également couvert à 70% par deux Parcs Naturels Régionaux (qui s'étendent en partie sur le territoire métropolitain) : le parc des Alpilles et le parc de Camargue.

Le dossier se compose de 4 documents :

- Le diagnostic territorial
- La stratégie territoriale
- Le programme d'actions
- L'évaluation environnementale

Le diagnostic reprend les chiffres clés et dresse un bilan carbone au travers d'une analyse des évolutions et des sources d'émissions de gaz à effet de serre et de son potentiel de séquestration du dioxyde de carbone. Le profil énergétique du Pays d'Arles y est détaillé avec la consommation énergétique, les caractéristiques de la production et du potentiel énergétiques. Un bilan de la qualité de l'air a également été fait pour montrer l'exposition des populations aux différents polluants. Ainsi, il a mis en exergue les atouts et les vulnérabilités du territoire pour en révéler les enjeux. Les conséquences sur le territoire en termes d'impact ont été listées : une ressource en eau plus rare, un littoral et la Camargue soumis à de multiples risques (submersion, inondation, remontée de sel pouvant réduire les surfaces cultivables et pâturages exploitables), des îlots de chaleur bien présent sur le territoire, et des milieux naturels transformés.

Les enjeux centraux ont été répartis en 6 thématiques :

- Transports et mobilité : réduire la dépendance structurelle à la voiture individuelle, à fortiori l'autosolisme, réduire la vulnérabilité du système de mobilité et de ses usagers aux aléas du changement climatique et de la disponibilité en ressources fossiles, réduire le poids des mobilités de tourisme et de logistique sur les émissions du secteur, et favoriser le report modal pour les mobilités quotidiennes,
- Agriculture et alimentation : réduire les émissions du secteur agricole, notamment en CH₄ et N₂O, réduire la dépendance du système agricole aux intrants, des coûts financiers et énergétiques, développer le potentiel des sols et de la production de biomasse en matière de stockage de carbone, protéger et adapter le système agricole au changement climatique, et développer une filière courte soutenant l'agriculture locale et comportant un volet social,
- Bâti et rénovation énergétique : convertir la part des énergies fossiles dans le chauffage en électrique ou production locale (biomasse et géothermie), réduire l'exposition des ménages les plus précaires rénover massivement les logements et bâtiments tertiaire, et adapter toute rénovation ou construction aux contraintes climatiques à venir,
- Production d'énergies renouvelables : développer le photovoltaïque au sol et en toiture, développer la géothermie et les microréseaux de chaleur urbains, et développer la méthanisation sur les quelques sites disponibles,
- Qualité de l'air : réduction de la pollution dans les pôles urbains et identification et protection des populations sensibles,

- Adaptation au changement climatique : une adaptation rapide et coordonnée.

La stratégie est déclinée en 9 catégories techniques : réduction des gaz à effet de serre, stockage de carbone, consommation d'énergie, production d'énergie, réseaux de chaleur urbains, production de matériaux biosourcés hors alimentaires, réduction des polluants atmosphériques, évolution coordonnée des réseaux énergétiques et adaptation au changement climatique :

Elle se finalise par 3 ambitions majeures à court, moyen et long terme :

- Ambition 1 : Protéger et valoriser nos ressources pour atténuer les effets du changement climatique, favoriser l'adaptation et préserver la qualité de vie :
 - Préserver et restaurer le patrimoine et espaces naturels agricoles forestiers en engageant le territoire sur une trajectoire de sobriété foncière
 - Adapter le territoire au changement climatique, préserver la santé et le bien-être des habitants

Traduction dans le programme d'actions via les thématiques : Énergie, ENAF, Ressource en Eau.

- Ambition 2 : Un territoire accueillant et innovant qui s'engage pour une attractivité économique cohérente avec les enjeux de transition :
 - Décarboner les activités humaines et soutenir l'économie locale et durable
 - Promouvoir un modèle d'aménagement et de construction durable

Traduction dans le programme d'actions via les thématiques : Énergie, Économie Circulaire, Animation, Urbanisme, Risques.

- Ambition 3 : Les mobilités et les services de proximité : leviers d'une cohésion sociale et territoriale favorable à la santé :
 - Proposer des solutions de mobilités adaptées à chaque contexte territorial et aux besoins des différents publics
 - Faire de l'offre de services de proximité le socle de la cohésion sociale sur le territoire

Traduction dans le programme d'actions via les thématiques : Mobilité, Animation, Urbanisme.

Les objectifs opérationnels et résultats attendus cadrant les fiches actions sont issus directement de la stratégie territoriale. La déclinaison opérationnelle de la stratégie est basée sur la participation des multiples acteurs et partenaires présents sur le territoire pour aboutir à un plan partagé et co-porté.

Le PCAET se compose 39 actions pour le territoire.

Le Programme d'Action est établi comme suit, à partir des différentes thématiques sectorielles :

Mobilité	Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique
	Rééquilibrer l'espace public pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture
	Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles
	Développer les pôles d'échanges multimodaux
	Développer une offre touristique de proximité
	Encourager et structurer le covoiturage comme mode de déplacement quotidien
	Moderniser et décarboner les flottes de bus et de cars
	Décliner le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle des EPCI
Economie Circulaire	Engager une démarche territoriale de structuration des filières déchets et réemploi de matériaux
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
	Encourager une démarche territoriale de consommation durable fondée sur les SR
	Accompagner les organismes dans leurs démarches de transitions
	Structurer des filières de transformation agricole (1 ^{re} ET 2 ^e) en intégrant la valorisation des déchets et coproduits en nouveaux débouchés économiques locaux
	Valoriser la sobriété énergétique et encourager la sortie du plastique en restauration collective
	Encourager une alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective
Animation	Communication et familiarisation du grand public aux actions de développement durable menées sur le territoire
	Renforcer les dynamiques locales et la capacité à agir du territoire
Énergie	Rénover le parc de bâtiments avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire
	Favoriser la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par les communes et bailleurs sociaux
	Accompagner les actions d'efficacité et de sobriété énergétique et lumineuse pour l'éclairage public
	Développer la méthanisation par la collecte et la valorisation des déchets organiques
	Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments
	Etudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies renouvelables thermiques du territoire
	Accompagner techniquement les particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'ENR adaptée
ENAF	Maintenir la vocation agricole du Pays d'Arles
	Accompagner la prévention des déchets plastiques agricoles
	Développer la collecte et la valorisation locale des déchets verts
	Accompagner l'évolution des territoires agricoles au regard des enjeux d'adaptation climatique et écologique
	Développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
Eau	Généraliser une gestion efficiente des eaux pluviales
	Préserver la ressource en eau par une réduction des consommations d'eau potable et des pertes liées au réseau de distribution
	Contribuer à la recharge des nappes par l'appui financier aux gestionnaires des canaux
Urbanisme	Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique
	Favoriser les formes urbaines denses et adaptées au changement climatique
	Maintenir et développer ses services et commerces de proximité dans les centres-villes
	Accompagner l'évolution des zones d'activité et l'écologie industrielle territoriale (EIT) pour préserver les ressources
	Intégrer les enjeux de trame verte, bleue, turquoise, noire, brune et enjeux de paysage dans les documents d'urbanisme
	Mutualiser les espaces de vie (habitat, espaces de travail, ...)
Risques	Impliquer les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la stratégie littorale et dans la gestion du trait de côte du SYMADREM

Chaque action a sa propre « Fiche Action » qui se présente ainsi :

N° :	TITRE DE LA FICHE ACTION	
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Quels objectifs opérationnels issus de la stratégie ?		
Mesures opérationnelles Quelles mesures concrètes ? Études, Travaux, Sensibilisation, Animation, <u>Création de partenariats</u> , Conventionnements, ... Qui mène ces mesures ?		
Résultats attendus Quels résultats chiffrés attendus pour les actions principales ?		
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Indicateurs de résultats ou de moyens		
Pilote de l'action <u>Pilote identifié</u> : place dans le projet (animateur, porteur, coordinateur, maîtrise d'ouvrage, ...) Acteur identifié mais au positionnement non défini	Partenaires <u>Partenaire identifié</u> : place dans le projet (conseil technique ponctuel ou régulier, financeur, prestataire de référence, ...) Acteur identifié mais au positionnement non défini	
Participation citoyenne À choisir en fonction des actions entre information, consultation, concertation ou co- construction. Éventuellement, préciser les modalités ou besoins	Cibles Destinataires / bénéficiaires de l'action	
Calendrier / Etapes Court terme : 2027-28 Moyen terme : 2028-30 (évaluation à mi-parcours en 2030) Long terme : 2030 à 2035 (mise à jour du PCAET en 2033)		
Moyens humains Identification des services dans les structures, éventuellement des besoins humains	Moyens financiers Identification des sources de financement (LEADER, NTDA, fonds propres, AAP ADEME, ...)	
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	Éventuellement budgétisation globale (<10k€, ~100k€, >1M€ par exemple)	

Ce qui donne, ci-dessous, pour la thématique mobilité la fiche action MOBILITE.1 Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique :

N° : MOBILITE.1	ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ET PRATIQUES DE MOBILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectifs opérationnels issus de la stratégie Réduction des déplacements locaux de 7% par des politiques d'urbanisme Baisse des consommations d'énergie de 35% sur le transport de marchandises Promotion du report modal et du covoiturage	
Mesures opérationnelles Mesure 1 : Pour la résilience des systèmes de mobilité 1) Définir les « systèmes clés » de transports garantissant, au sein de chaque EPCI, les services de transports et de mobilités. 2) Identifier les aléas climatiques qui impacteront le système territorial de transport et singulièrement « les systèmes clés » à moyens (2050) et longs (2100) termes. Déterminer les seuils de vulnérabilité de ces systèmes clés, notamment en s'appuyant sur les phases diagnostics des PLACC lorsque cela est possible. Prendre en compte à la fois les infrastructures, leurs composants (vulnérabilité physique) et les services (vulnérabilité fonctionnelle) 3) Définir des orientations et actions d'adaptation par phasage en fonction de l'intensité du changement climatique 4) Anticiper puis déployer les actions d'adaptation en fonction des seuils de vulnérabilité préalablement définis. 5) Imposer (ou inciter) l'adaptation au changement climatique à tout nouveau projet de mobilité sur le territoire Mesure 2 : Pour le développement du report modal du fret : 1) Identifier les flux de fret et les infrastructures existantes : identifier les points de congestion, recenser les infrastructures ferroviaires et fluviales disponibles 2) Définir la stratégie territoriale de report modal : fixer des objectifs chiffrés de fret transféré, identifier des filières prioritaires pour le report, etc. 3) Aménager et moderniser les infrastructures 4) Accompagner les acteurs économiques : mettre en place des incitations économiques, sensibiliser les entreprises de transport, mutualiser les volumes Mesure 3 : pour le développement d'une logistique douce : <u>Etude d'opportunité</u> 1) Analyser l'étude trafic dans les Bouches du Rhône 2) Lancer éventuellement une analyse secondaire poids lourds comme mentionné dans le PDM de TPA 3) Nouer des partenariats avec des acteurs privés majeurs : Grand Marché de Provence, zones industrielles, zones d'activité et zones commerciales, start-ups <u>Développement de la logistique du premier et dernier kilomètre</u> 1) Identifier puis relier les différentes cartes de mobilité douce entre intercommunalités 2) S'appuyer sur les acteurs sachants du secteur pour développer la filière selon opportunités identifiées 3) S'appuyer sur des systèmes de labellisation pour promouvoir la logistique douce auprès des entreprises (ex. Ecodéfis+ en convention collectivités-CCI-CMAR) 4) Optimiser l'organisation des flux de marchandises en favorisant les mutualisations et la rationalisation des livraisons	

Résultats attendus Réduction des émissions de GES Réduction des émissions de particules et autres polluants de l'air Réduction de la congestion routière et des nuisances Adaptation de la mobilité (pratiques et infrastructures) aux effets du changement climatique Renforcement de l'attractivité des centres urbains pour une réduction déplacements motorisés Développement des mobilités douces et actives	
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat) Volumes d'UTI ayant transité sur le territoire en fret ou ferroviaire Nombre d'acteurs économiques engagés dans une démarche de fret fluvial ou ferroviaire Nombre de lignes et de dessertes en gare routière et ferroviaire Montants financiers dédiés à l'adaptation des mobilités au changement climatique sur le territoire Nombre de jours de rupture de service évités Mise en place éventuelle de Zones à Faible Emissions Logistiques	
Pilote de l'action <u>Société Combronde et Port d'Arles</u> : pilotes de leur développement logistique <u>EPCI</u> : pilotage et accompagnement des acteurs économiques, éventuellement co-commanditaires de l'étude initiale avec la Région, accompagnement technique, création de partenariat, accompagnement financier copilotes dans la rédaction du cadre de l'adaptation de la mobilité au changement climatique (notamment via PLACC pour TPA et CCVBA et via démarche d'adaptation au changement climatique d'ACCM) <u>TPA</u> : copilote éventuel de l'étude de gare de feroutage avec la Région	Partenaires <u>PETR</u> : animation si nécessaire et synergie territoriale <u>Communes</u> : partenaires techniques et maitrises d'ouvrages <u>CNR</u> : cofinanceurs et appui technique ponctuel Acteurs du <u>Plan Rhône Saône Aval</u> : animation et mise en réseau <u>Région</u> : cofinanceurs, appui technique ponctuel et animation des ateliers régionaux de la logistique, suivi <u>Département</u> : réalisation d'études et accompagnement technique, partenaire financier <u>CCI</u> : animation des acteurs économiques via dossier à concevoir Divers acteurs de la <u>logistique douce</u> : développement d'activité et/ou conseil technique <u>Grand Marché de Provence</u> : Études sur l'optimisation de la logistique du dernier kilomètre <u>CMAR</u> : retour d'expérience projet Marguerite <u>TE13</u> et ses partenaires

	Etat Entreprises de transport Chambres consulaires, Préfet de Région avec l'appui de ses services (DREAL notamment), MIN, ZAE, La Poste, Fédération des transporteurs de la logistique En principe, Gestionnaires d'infrastructures et de réseaux (SNCF Gare et connexions, SNCF Réseau, Département des Bouches du Rhône, CCIPA (Port fluvial), Transdev...)
Calendrier / Etapes Etudes à lancer en même temps que les PLACC Cadre d'adaptation à rédiger en 2027/28 puis mise en place des actions en continu 2026-2027 : étude du département et études complémentaires éventuelles, constitution de partenariats 2028 à 2033 : développement de la filière par partenariats, animation, labellisation, et de mise en réseau à effectuer sur les premières années du PCAET ...	Cibles Pour le volet logistique Zones industrielles et zones d'activité Acteurs économiques, collectivités ZAE, MIN Regroupement d'agriculteurs Artisans et commerçants Pour le volet mobilité globale Tous les usagers de la mobilité sur le territoire (y compris entreprises et particuliers)
Moyens humains Services mobilité des EPCI Services développement économique des EPCI Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	Moyens financiers Financements potentiels via la Région, la CNR, les aides européennes, fonds vert, le financement propre des collectivités et acteurs économiques

Analyse

De manière générale, le Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon n'a aucune remarque à formaliser sur le contenu du PCAET du PETRE d'Arles.

Conclusion

Le projet de PCAET du PETRE d'Arles est un document qui s'est coconstruit au travers notamment de plusieurs ateliers avec les élus, les partenaires et les acteurs du territoire. Les fiches actions font apparaître de nombreuses mesures à mettre en place sur le territoire afin de faire face aux changements climatiques et aux différents enjeux identifiés.

Au regard des éléments évoqués dans l'analyse, le Comité syndical rend un avis favorable.